

Le débat sur le droit de grève est maintenu au frigo

■ Journée de grève, ce vendredi.

La "suédoise" avait dit vouloir durcir le droit de grève. Il n'en est toujours rien.

Si les syndicats ont annulé la grève générale initialement programmée ce 7 octobre, une (longue) série d'actions syndicales aura tout de même lieu ce vendredi, tant dans les services publics que dans le privé. Pour protester contre les fédérations patronales qui refusent, selon eux, une véritable concertation sociale sur les dossiers mis sur la table par le gouvernement Michel (réforme du travail, réforme de la formation des salaires, etc.), les syndicats vont perturber le fonctionnement de l'économie belge ce vendredi (*lire ci-contre*).

Après la manifestation nationale de jeudi dernier, plutôt adressée au gouvernement lui-même, voici donc les grèves dirigées contre les employeurs. Au menu, arrêts de travail et piquets de grève devant les entreprises voire les zonings.

Mais au fait, le gouvernement n'avait-il pas annoncé qu'il allait mettre les organisations

syndicales au pas ? N'avait-il pas prévu de garantir le droit sacré de se rendre au travail ? Ou de faire payer les syndicats pour les éventuels débordements lors des actions, comme ceux qui avaient entaché la grève générale de la FGTB à Liège en octobre 2015 (blocage de l'autoroute, plainte à la suite du décès d'une patiente dont le chirurgien avait été retardé par les bouchons) ?

Depuis, malgré un discours fort côté gouvernemental, surtout dans le chef de la N-VA, on ne voit toujours rien venir. Les discussions entre syndicats et patronat, chargés par le gouvernement de revoir les règles à appliquer en cas de conflit social (le "gentlemen's agreement") ayant échoué, la "suédoise" a pris les choses en main. Plusieurs propositions de loi ont été déposées pour encadrer l'action syndicale : une première du MR, en novembre 2015, visant à consacrer la liberté d'exercer son travail et la liberté d'accès à son lieu de travail; une seconde des libéraux flamands, en février 2016, visant à doter les organisations syndicales de la personnalité juridique.

Mais le débat sur ces textes n'a toujours pas débuté. La majorité parlementaire a convenu de procéder au préalable à une série d'auditions.

Des textes ont certes été déposés à la Chambre, mais on n'a pas l'impression que ce dossier constitue une urgence pour la "suédoise".

Avant l'été, des experts belges et internationaux sont venus apporter leur éclairage aux députés. Une façon d'enrichir le débat, mais surtout de temporiser et de ne pas se mettre davantage à dos des syndicats déjà très énervés sur le gouvernement Michel.

Après la réflexion, l'action ?

Et depuis la rentrée, plus rien. Aucune discussion sur le droit de grève n'a été programmée en commission des Affaires sociales de la Chambre qui a eu, il est vrai, d'autres chats à fouetter à la suite des multiples annonces de fermetures d'entreprises.

Il se dit que de nouvelles auditions pourraient être réalisées d'ici quelques semaines. Le député Open VLD Egbert Lachaert, un des signataires de la proposition de loi sur la personnalité juridique des syndicats, semble ne pas vouloir lâcher le morceau. Mais à la Chambre, on n'a pas l'impression que le dossier constitue réellement une urgence pour la majorité N-VA-MR-CD&V-Open VLD.

Denis Ducarme, chef de groupe MR à la Chambre, le concède. "Si les partenaires sociaux voulaient en reparler, ils disposent encore d'une fenêtre, dit-il (ce n'est pas à l'ordre du jour, cependant). Mais à un moment donné, on se penchera sur les propositions de loi elles-mêmes. Le temps de la réflexion laissera alors place au temps de l'action."

L.G.